



SECRETARIAT GÉNÉRAL

HT/SF

ASG N° 22.2761

Le Maire de la Ville de Royan, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.123-6, R.123-11, R.123-12, et suivants,

Vu la délibération n°20.017 du Conseil Municipal du 5 juillet 2020, fixant à dix-sept le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan,

Vu l'arrêté n°20.1485 de la Ville de Royan en date du 22 juillet 2020, portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Royan,

Vu l'arrêté n°21.0177 de la ville de Royan en date du 29 janvier 2021, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'arrêté n°22.0285 de la ville de Royan en date du 16 février 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'arrêté n°22.1003 de la ville de Royan en date du 29 avril 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Vu l'arrêté n°22.1884 de la ville de Royan en date du 26 juillet 2022, portant modification d'un membre du Conseil d'Administration du CCAS,

Considérant la démission de Madame Laurence MICHEL, le 21 juillet 2022, représentant l'association « Banque alimentaire-Royan Solidarité » au titre des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Considérant que l'association « Banque alimentaire-Royan Solidarité » propose un nouveau représentant de l'association pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en la personne de Monsieur Claude DUCHÉ,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n°20.1485 en date du 22 juillet 2020, modifié par l'arrêté n°22.1884 du 26 juillet 2022 est modifié comme suit :

Au lieu de :

- En qualité de représentant des œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :
 - Madame Laurence MICHEL, proposée par la Banque alimentaire-Royan solidarité, 80 boulevard Franck Lamy, appt 34, 17200 ROYAN

Il convient de lire :

- En qualité de représentant des œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :
- Monsieur Claude DUCHÉ, proposé par la Banque Alimentaire-Royan solidarité – 85 boulevard Clémenceau, 17200 ROYAN

Article 2 : Il n'est pas porté d'autre modification à l'arrêté n°20.1485 en date du 22 juillet 2020, modifié par l'arrêté n°22.1884 du 26 juillet 2022.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 novembre 2022



Fait à Royan, le 4 novembre 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO